

LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

DISPOSITIF NATIONAL D'ÉDUCATION AUX IMAGES
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

2024/2025



GUIDE PRATIQUE CINÉMAS PARTENAIRES NORD / PAS-DE-CALAIS

Inscription	page 2
Organisation des séances	page 2
Projections	page 3
Avant-programme	page 3
Réception des films, cartons et pastilles	page 4
Tarifs	page 5
Règlement des places	page 5
Temps forts professionnels	page 6
Contacts	page 7

Inscription

Retrouvez le formulaire de renseignement de la salle de cinéma sur le site dans la partie Inscription au dispositif.

Organisation des séances

Les établissements participants et leur cinéma partenaire prennent contact à l'issue du comité de pilotage (fin septembre) afin de fixer ensemble les séances de l'édition 2024-2025 selon les périodes de projection définies :

- Du **04 novembre 2024 au 21 mars 2025** pour les films communs ;
- Du **06 janvier au 13 juin 2025** pour les films complémentaires.

JAUGE MAXIMALE : Le taux de remplissage de la salle est limité à **80% de la jauge avec un maximum de 150 élèves** (sauf exception validée par la coordination et la salle de cinéma partenaire).

SÉANCES TOUT PUBLIC : Les copies peuvent être utilisées par l'exploitant pour organiser trois séances tout public par film. Dans ce cadre, le taux de location est fixé à 30% sans minimum garanti (excepté pour le film de choix régional, contacter la coordination) et le prix de vente des billets est celui habituellement pratiqué par les cinémas.

KDM : Les demandes de KDM sont effectuées en direct par les salles partenaires via la plateforme Play de Deluxe et validées par la coordination référente.
Les KDM sont ouvertes à la semaine.

ACCUEIL : Le cinéma accueille les élèves selon les dates et les créneaux horaires convenus avec les établissements scolaires ou centres de formation d'apprentis, effectue un rappel des règles à respecter en salle de cinéma, présente le dispositif **Lycéens et apprentis au cinéma** et le film projeté, ainsi que les éléments associés (carton de présentation du dispositif, pastille, etc.) selon les indications transmises par la coordination.

Projections

Films communs, obligatoires : Projections du 04 novembre 2024 au 21 mars 2025

- *Le Sommet des Dieux* de Patrick Imbert (France, Luxembourg / 2021 / 1h35 / Animation / Drame, aventure / Couleurs / Visa 142 957) Adaptation du manga *Le Sommet des dieux* de Jiro Taniguchi
- *Johnny Guitar* de Nicholas Ray (États-Unis / 1954 / 1h50 / Western / Couleurs / VOST, Visa 15 503)

Films complémentaires au choix : Projections du 06 janvier au 13 juin 2025

dont 1 obligatoire a minima pour tous les établissements scolaires - excepté pour les CFA

- *Les Délices de Tokyo* de Naomi Kawaze (France, Allemagne, Japon / 2015 / 1h53 / Drame / Couleurs / VOST, Visa 142 316) Adaptation du Roman *Les délices de Tokyo* de Durian Sukegawa
- *Donnie Darko* de Richard Kelly (États-Unis / 2001 / 1h53 / Drame, SF / Couleurs / VOST, Visa104 681)
- *Tom* de Fabienne Berthaud (France / 2022 / 1h27 / Drame / Couleurs / VO, Visa 136.263)
Adaptation de *Tom petit Tom tout petit homme Tom* de Barbara Constantine

=> La liste des choix complémentaires, pour vos établissements partenaires, vous sera transmise début novembre.

Retrouvez la **fiche technique des films** sur le site laac-hautsdefrance.com / Espace Exploitants.

Avant-programme

Merci de vous référer à la fiche technique pour la préparation de vos playlists

Un carton de présentation du dispositif : À diffuser à chaque séance

=> Un carton de présentation du dispositif, composé de 3 diapositives, est à diffuser systématiquement en début de séance.

Une pastille de présentation du film *Le Sommet des Dieux* : À diffuser avant *Le Sommet des Dieux*

Une pastille de présentation du film *Johnny Guitar* : À diffuser avant *Johnny Guitar*

Une pastille de présentation du film *Donnie Darko* : À diffuser avant *Donnie Darko*

=> Ces pastilles vidéo d'environ 3-4 minutes permettent de contextualiser les films et d'introduire les séances. Elles sont à intégrer à la play-list et à diffuser avant chaque projection du film concerné.

À NOTER : La vidéo **180 secondes** ayant reçu le grand prix du jury est valorisée en avant séance du film commun *Le Sommet des Dieux*.

Réception des films, cartons et pastilles

ENVOI DÉMATÉRIALISÉ

Cette année, l'envoi des fichiers des films sera intégralement dématérialisé via la plateforme Play de Deluxe.

[Vous pouvez retrouver la notice d'utilisation exploitant de la plateforme Play sur le site du dispositif : https://laac-hautsdefrance.com/espace-exploitant/](https://laac-hautsdefrance.com/espace-exploitant/)

Pour toute question technique, contacter le support cnc.fr@bydeluxe.com

NOTE : Tous les avant-programmes relatifs au dispositif (carton de présentation et pastilles) seront accessibles sur le GOOGLE DRIVE partagé de la coordination. Le lien vous sera envoyé par mail courant octobre.

Tarifs

Le taux de location des copies est de **30%, sans MG**.

Le prix des séances est de **2€80 par élève**. (Gratuité pour les enseignants, formateurs et accompagnateurs)

Règlement des places

Règlement des places pour LE SOMMET DES DIEUX & JOHNNY GUITAR (films communs)

=> **Prise en charge par la Région Hauts-de-France**, selon la procédure ci-dessous :

Étape 1 : Constituer un dossier pour chacun des deux films avec :

- La **fiche de liaison**, transmise par votre référent territorial (CinéLigue), à remplir avec le nombre exact des jeunes effectivement présents ;
- Les **bordereaux de recettes** ;
- La **facture globale** au nom de Région Hauts-de-France / Siège de Région / 151 av. du Président Hoover / 59500 Lille

La facture doit faire apparaître :

- Nom complet et adresse du prestataire/fournisseur et du client ;
- le cas échéant, numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le cas échéant, numéro d'identification à TVA de l'assujetti ;
- **la domiciliation bancaire de l'établissement** ;
- l'objet de la facture : Lycéens et apprentis au cinéma ;
- référence : **RE/BC/ENGAGEMENT : DCAPC-CINEMA** ;
- le nom du film projeté ;
- le nombre de places ;
- le tarif unitaire ;
- taux de TVA ;
- total à payer.

Étape 2 : Transmettre le **dossier complet** pour chacun des deux films à votre **coordination référente** (CinéLigue) dans les plus brefs délais **après la fin des projections de chacun des deux films**.

L'envoi s'effectue par mail ou par voie postale.

Étape 3 : **La coordination** valide la facture en la visant (tampon + signature) et la retourne à la salle de cinéma avec la fiche de liaison associée.

Étape 4 : Il est fortement conseillé de se connecter à la plate-forme **CHORUS PRO** à partir du logiciel **Mozilla Firefox**.

La salle de cinéma dépose la facture sur la plate-forme **CHORUS PRO** ainsi que la fiche de liaison **EN PIÈCE JOINTE**.

La Région vous remboursera directement sur le compte bancaire ou postal ouvert au nom du bénéficiaire, ou de l'organisme chargé d'encaisser les recettes pour le cinéma.

Pour déposer la facture vous aurez besoin des informations suivantes :

SIRET Région Hauts-de-France : **20005374200017**
Engagement : **DCAPC-CINEMA**
Code service : **LILLE**
Cadre de facturation : **A1**

Important : Pour faciliter la traçabilité comptable, pensez à générer votre certificat de dépôt en fin de process.

ATTENTION : 1 facture = 1 dépôt + la fiche de liaison associée en pièce jointe

NOTE : Afin d'être remboursé dans les meilleurs délais, il est important de bien respecter chaque étape précitée. **Merci de n'envoyer aucun dossier, ni aucune facture directement à la Région.** La facture déposée sur Chorus pro doit impérativement être avisée par votre coordination référente (CinéLigue). Le cas échéant, cela ralentit le traitement du dossier et génère des suspensions de paiement.

Retrouvez les tutoriels Chorus pro ici : <https://bit.ly/3ql34nu>
Pour toute difficulté rencontrée, contactez-nous

Règlement des places pour *LES DÉLICES DE TOKYO, DONNIE DARKO & TOM (films complémentaires au choix)*

=> **Facturation directe à l'établissement** scolaire ou d'apprentissage partenaire

Les entrées des films complémentaires au choix, dont 1 obligatoire a minima pour les lycéens, sont à la charge des établissements et à régler directement à la salle de cinéma partenaire lors de la séance ou sur facture.

Ces séances sont éligibles au pass Culture (pour les cinémas partenaires agréés).

NOTE : La fiche de liaison complétée et une copie des bordereaux de recettes sont à transmettre à votre référent territorial (CinéLigue) pour l'évaluation du dispositif.

Temps forts professionnels

Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France propose aux équipes éducatives un accompagnement pédagogique et culturel diversifié basé sur la mise à disposition d'outils et de ressources et sur l'organisation de temps de prévisionnement et de formation.

Ces propositions visent à permettre aux enseignants et formateurs d'acquérir des notions et des savoir-faire facilitant leur accompagnement des publics dans la réception des œuvres programmées et la réflexion sur les images.

Les médiateurs cinéma et équipes accueillantes du dispositif sont les bienvenus sur ces temps de formation professionnel.

Retrouvez le programme des journées sur laac-hautsdefrance.com / Partie ESPACE ENSEIGNANT - Formation.

Et inscrivez-vous, si vous le souhaitez, directement par mail auprès de votre coordination CinéLigue Hauts-de-France.

Contacts Lycées & CFA partenaires

Validés en comité de pilotage fin septembre, les noms et coordonnées des lycées et cfa partenaires de votre cinéma sont transmis par votre coordination référente dans les meilleurs délais, à l'issue du comité, afin que vous puissiez organiser les plannings de projection.

Contacts coordination & Site du dispositif

Coordination pour l'Académie de Lille

Cinémas partenaires du Nord et du Pas-de-Calais

CinéLigue Hauts-de-France / 03 20 58 14 12

104 rue de Cambrai - 59000 Lille

Référente **Lycéens et apprentis au cinéma** :

Alexandra Blas / ablas@cineligue-hdf.org

Pilotage régional et coordination pour l'Académie d'Amiens

Cinémas partenaires de l'Aisne, l'Oise et la Somme

Acap - pôle régional image / 03 22 72 68 30

8 rue Dijon - BP 90322 - 80003 Amiens cedex 1

Chargée de mission **Lycéens et apprentis au cinéma** : Julie Barbier-Bonnetien / juliebonnetien@acap-cinema.com

Assistant de projets : Freddy Charpentier / freddycharpentier@acap-cinema.com

Responsable de l'éducation aux images en temps scolaire : Stéphanie Troivoux / stephanietroivoux@acap-cinema.com

laac-hautsdefrance.com : le site du dispositif où vous pouvez télécharger le contrat d'engagement et retrouver toutes les informations utiles (calendrier, ressources sur les films...).